**Inspecteur en bâtiment - Conciliateur**

|  |
| --- |
| * Travailler au sein d’une équipe engagée vous inspire ?
* Agir concrètement et de façon équitable pour assurer le respect des droits des acheteurs de bâtiments résidentiels vous anime ?
* Contribuer à la réalisation de l’engagement de GCR afin d’améliorer la qualité de la construction résidentielle au Québec vous passionne ?
* Vous êtes un professionnel du domaine de la construction résidentielle et vous possédez de solides habiletés relationnelles ?

Le poste de conciliateur décisionnaire chez GCR est pour vous ! |

Garantie construction résidentielle GCR est actuellement à la recherche de membres de l’ordre des technologues professionnels du Québec avec de l’expérience dans le domaine de la construction résidentielle afin de comblés des postes de conciliateur décisionnaire aux réclamations.

|  |
| --- |
| **Mandat du Conciliateur :** |
| À titre de conciliateur décisionnaire, vous serez appelé à travailler avec une équipe dynamique en pleine croissance dont le mandat est de traiter les réclamations dénoncées par les propriétaires de bâtiments neufs. À la suite des visites de conciliation que vous effectuez, vous rendrez des décisions objectives et neutres, appuyées par le code du bâtiment et le règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs. Vous serez appelé à faire le suivi de vos décisions et d’assurer la conformité des actions correctives qui s’y rattachent. |
|  |
| **Principales responsabilités du Conciliateur :** |
| **Analyse des réclamations*** Analyser toutes documentations obtenues des parties concernées ou issues de ses recherches lors de son inspection;
* Examiner chaque point de réclamation afin d’identifier la source du problème et les risques inhérents;
* Analyser les risques financiers liés à la réclamation et prendre les mesures appropriées.

**Préparation des décisions*** Rédiger des décisions claires, concises et en toute impartialité sur la base de l’information disponible et en conformité avec le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs.

**Prise en charge des actions correctives*** Effectuer le suivi de ses décisions;
* Assurer l’intervention de l’entrepreneur pour le remboursement des montants dus et pour la réalisation des travaux correctifs et de parachèvement;
* Ordonner la prise en charge des travaux par GCR lorsque nécessaire.
 |

|  |
| --- |
| **Profil recherché :** |
| * DEC en technique du bâtiment, génie civil, architecture ou dans tous autres domaines connexes;
* 5 à 10 ans d’expérience dans le domaine de la construction résidentielle;
* Membre de l’Ordre des technologues professionnels du Québec, de l’Ordre des architectes de Québec ou de l’Ordre des ingénieurs du Québec;
* Excellentes habiletés en médiation;
* Excellent sens du service à la clientèle;
* Bonne connaissance de la suite Microsoft et de différents logiciels en bureautique;
* Très bonne qualité du français parlé et écrit;
* Connaissance fonctionnelle de l’anglais (un atout);
* Posséder un véhicule et être disponible pour de fréquents déplacements et détenir un permis de conduire valide.
 |
|  |
| **À propos de GCR** |
| Garantie construction résidentielle (GCR) est un organisme qui a pour mandat d’administrer le Plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs pour l’ensemble du territoire québécois.Au-delà de cette mission, GCR agit concrètement pour l’amélioration de la qualité de la construction résidentielle. |

|  |
| --- |
| **Type d’emploi :** Temps plein, permanent |
| **Emplacement principal :** Anjou, Montréal  |
| **Pour postuler :** Les personnes intéressées par ce poste sont invitées à postuler dès que possible en faisant parvenir leur CV à l’adresse suivante : rh@garantiegcr.com. Nous vous remercions de votre intérêt. Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour les autres étapes du processus de sélection.  |
| *NOTE : Le masculin est utilisé afin d’alléger le texte et la recherche mais inclue la forme féminine* |